N° 332 — 12e Année — CINQ CENTIMES — Mercredi 28 Novembre 1900

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

RÉDACTION
JOUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 59
Siège administratif
Rue Nationale, 51, à Lille
PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 5 francs. — Un an, 20 francs.

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75
LOCALES . . . . . 1 fr. 50

Les annonces seront reçues aux bureaux du Journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

Chronique de la Semaine

M. le général André, ministre de la guerre, nous paraît être sur le fatal chemin qui conduit à l'excommunication.

Ce chef de l'armée a la prétention, non point de républicaniser tous les officiers, mais de leur démontrer que la Congrégation ne commandera pas plus longtemps nos états-majors, concurremment avec le ministre de la guerre et que, bon gré mal gré, *c'est ce dernier qui aura raison.*

Ce qui vient de se passer à Melun est tout à fait caractéristique. Cet incident, sans être une révélation, donne toutefois à la France une idée très claire de l'état d'esprit dont on est animé dans l'arme aristocratique de la cavalerie.

Voici très succinctement les faits :

M. le vicomte de Brémond d'Ars, lieutenant au 2e dragons, avait épousé dernièrement une femme divorcée, et, comme on sait, l'Eglise — quand on n'y met par le prix — refuse de bénir les unions où l'un des conjoints s'est débarrassé d'un lien précédent en faisant appel à la loi.

Ce qui est lié sur la terre par un prêtre, l'est également dans le ciel et le code peut rompre tous les mariages du monde, on n'en reste pas moins marié, aux yeux de son curé.

Dans ces conditions, l'homme qui veut épouser une divorcée n'a pas à solliciter la bénédiction d'un prêtre, ce dernier ne pouvant considérer un nouveau mariage contracté dans ces conditions, que comme un acte de bigamie.

M. de Brémond d'Ars hésita entre sa religion et son amour, mais finalement, ce dernier fut le plus fort. Il épousa la femme de son choix, espérant donner ainsi un peu de bonheur à une pauvre créature qui n'avait trouvé dans une union précédente, que des souffrances morales de tous les instants.

Le mariage eut lieu à la mairie et quand le nouveau pacte légal fut scellé, les collègues du lieutenant, fidèles aux inspirations de leurs anciens professeurs de la rue des Postes, résolurent de « boycotter » le lieutenant Brémond d'Ars.

Ils le mirent en quarantaine, et s'imaginèrent de considérer sa femme légitime *comme une concubine.*

L'officier ne s'aperçut pas, tout d'abord, des sentiments de « mufflisme » dont ses camarades étaient animés à son égard et à celui de sa femme. Il comprit clairement la situation particulière que l'orthodoxie froissée de ces messieurs lui faisait, seulement lorsque son colonel lui dit :

— Je vous ai proposé pour le service de la remonte. Vous comprenez que vous ne pouvez rester au régiment, « étant donné votre situation spéciale. »

Protestations indignées du lieutenant qui, proposé pour l'école de guerre, se voyait ainsi arrêté dans son avancement par une mesure d'iniquité révoltante, qui le froissait à plusieurs titres.

Le colonel tint bon et les officiers de ce régiment de la calotte, désireux d'accentuer encore leur mauvaise action, décidèrent de mettre également en quarantaine, un capita ne nommé Martin, un autre lieutenant nommé Auriol, qui avait refusé de s'associer à l'attitude de ses collègues et un médecin major, le Dr Rory, coupable de mépris peu dissimulé pour l'étroitesse d'esprit dont les officiers du 18e dragons faisaient preuve à l'égard d'un de leurs camarades.

Le général André fut mis au courant de cette étrange histoire et, avec l'esprit de décision et les sentiments de justice dont il a donné tant de preuves depuis son entrée au ministère, il ordonna au colonel de lui adresser un rapport, en lui déclarant qu'il le rendait personnellement responsable de l'attitude scandaleuse des officiers de son régiment.

Résultat ; cinq officiers viennent d'être déplacés et le général André laisse entendre qu'il y aura *une suite*, si la chose devient nécessaire.

Où allons-nous ! Jésus, Marie, Joseph !!!

Voilà maintenant un ministre de la guerre qui ne permet plus aux officiers de l'armée de la République, de manifester ouvertement leur mépris du code civil !

Ces messieurs ne vont plus, dorénavant, avoir en vue et de manquer de respect à une femme divorcée et remariée civilement.

On est obligé de leur donner des leçons de savoir-vivre en même temps que de les initier au sens de la compréhension nette et claire de leurs devoirs envers la République, c'est-à-dire envers l'Etat.

Libre à la congrégation d'affecter un mépris complet pour une femme remariée sans le concours de l'Eglise, mais l'armée n'est pas une jésuitière, encore que certains de ses officiers sortent des bagnolets dirigés par les jésuites.

Le général André est en train d'en faire une énergique démonstration.

Il va se faire anathématiser, la chose est certaine, mais avec le caractère qu'il révèle, il ne doit guère être troublé par cette perspective.

En tous cas, ce que l'on commence à comprendre dans le pays et dans l'armée, c'est que le ministère de la guerre a actuellement, à sa tête, un général à poigne sachant se faire obéir et ne mettant pas son républicanisme dans sa poche avec un chapelet par dessus.

Voilà l'influence du Père Du Lac battue en brèche ! Il est temps, mes révérends, d'organiser des neuvaines.

Le Dieu des armées lui-même, a l'air de passer du côté du manche.

En vérité, je vous le dis, voici venir les temps où régnera sur terre, l'abomination de la désolation.

Pauvre France ! Pourvu que St-Antoine de Padoue n'aille pas, lui aussi, te lâcher !!!

***

Le prince Victor Bonaparte est, depuis quelques semaines, dans ses petits souliers.

Il se croyait le prétendant incontesté et incontestable. Il s'imaginait être désigné par tous les bonapartistes de France et bien que cet enfant terrible de Casagnac lui eût déjà dit, sur tous les tons, qu'il avait la mollesse d'une chique et qu'il décourageait tous les espoirs, Victor se cramponnait à son illusion, se bornant à faire d'impériales noces à Bruxelles, en attendant des jours meilleurs.

Mais hélas ! l'horizon s'obscurcit et déjà se profile sur le ciel gris, la silhouette du général Louis-Bonaparte actuellement au service de la Russie.

D'étranges révélations nous sont faites sur ce grand homme futur, par le journal *Le Matin.*

Des somnambules extra-lucides ont annoncé que le prince Louis irait un jour s'asseoir sur le trône perché du troisième Napoléon. On l'appelle couramment « l'Aiglon » chez les vieilles douairières. On le représente comme aimant les femmes blondes, les chevaux blancs, ou de robe alezane ; il a des muscles, vous met tranquillement vingt kilos à bout de bras et toujours le sourire sur les lèvres (Bilboquet, en avant la musique !)

Il y a de plus, le masque césarien !!!

Tolon, en lisant toutes ces choses, a ressenti les premiers symptômes de la jaunisse.

C'est Louis qui est marqué par la destinée pour venir préparer en France l'invasion qui nait traditionnellement le règne de tous les Napoléon.

Voilà ce que se dit avec amertume l'infortuné Victor. On prétend qu'avant de *se résigner à céder la place*, le prétendant d'hier va sonder les intentions des Comités bonapartistes composés, comme on sait, de quatre ou cinq quarterons de Rastapolis impénitents.

Il va leur demander si les vieux usages dynastiques sont allés rejoindre les vieilles lunes et s'il est permis, parce que Louis a de belles moustaches, et des épaules de porteur d'eau, de le substituer à l'héritier direct du trône impérial.

Tolon se fait de la bile bien inutilement. Malgré tout, la République, bonne fille, est la pour mettre d'accord tous les prétendants.

Alors même que M. de Casagnac donnerait un prince Louis, la solennelle consécration du suffrage universel serait encore l'unique, le vrai représentant de l'idée napoléonienne, il resterait encore à demander l'avis de la France, principale intéressée dans la question.

Mais voilà ! jamais les prétendants ne songent à se préoccuper de ce que la nation pense d'eux.

Ils se contentent d'interroger des pythonisses roublardes, à qui des gogos graissent la patte pour savoir ce que dit le marc de café ou le grand jeu.

Si Victor veut avoir les somnambules pour lui, qu'il les paye. Louis vient de lui donner l'exemple.

A notre époque, on obtient toutes les prophéties que l'on veut, à la condition de lester fortement les poches des prophètes.

Ça ne sert pas à grand'chose, mais moins, la galerie y trouve un certain plaisir.

Et c'est déjà quelque chose qu'après avoir eu des princes qui nous ont fait longuement pleurer autrefois, nous en ayons aujourd'hui qui nous fassent un peu rire.

E. LAGRILLIÈRE-BEAUCLERC.

ÉCHOS & NOUVELLES

La roche Tarpéienne est près du Capitole.

— On n'a point encore oublié le beau tapage que firent les Américains, lorsque l'issue de la guerre hispano-américaine, ils reçurent leur « héros », Lazy gloire, depuis, s'est estompée et c'est à peine si le souvenir en subsiste. On avait projeté, notamment d'élever un monument de marbre à la gloire de Dewey, du général, du brave Dewey !

Le modèle d'une sorte d'arc de triomphe fut dressé — en plâtre. Il subsiste, mais en quel état ! La plus dégoûtante des traves les moins sculptées se trace de noires rigoles et des colicenonvers ont tout à tour déshonoré le fragile monument, emportant de ci de là des morceaux transformés en presse-papiers.

Dewey n'est point seul l'objet de l'oubli. L'amiral Sampson n'a plus d'auréole et le général Shafter, on l'a vu, n'a fait aucun effort pour vaincre à Santiago. Malheureusement, en un hasard, il fumait des cigares et buvait des cocktails pendant qu'on se battait. Et cet, mieux que toutes les théories philosophiques, nous démontre la réelle fragilité de la Gloire !

***

Sang froid.

Quels sont donc les savants qui prétendent que l'homme, et les hommes seuls, ne sont pas des animaux à sang froid ? Que ceux-là se pentrent le cerveau de ce petit roman tout rose qui vient d'arriver. Un jeune et millionnaire Américain s'était épriné d'un noble lord anglais et « pané ». Tous deux étaient donc faits l'un pour l'autre, mais le pauvre, marchand de cochons, se sentait peu de laisser gaspiller ces millions par un gendre sans le sou. Il refusa donc son consentement.

Alors la petite a fait le voyage, est venue se rendre dans une paroisse d'Angleterre, et par correction, a repris le bateau pour New-York, résolue à plus tard la nuit de noces, quand elle aurait l'assentiment paternel.

Eh bien, comme exemple de sang froid, c'est typique, d'autant que les jeunes gens s'aimaient et le le disaient. Ils ont dû bien souffrir de ne pas se le prouver. Ils regretteront le temps perdu.

NOUVELLES-A LA MAIN

Bob. — *Tu dis, papa, que je suis né à Paris* mais où est née maman ?

Le Père. — A Lyon.

Bob. — Et toi, père, où es-tu né ?

Le Père. — A Marseille.

Bob. — Comme c'est drôle, tout de même, que, tous les trois, nous nous serons rencontrés !

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique spécial

Informations Politiques

La Chambre

Séance du 26 novembre

Avant la séance

M. Th. Denys, député des Landes a écrit au Ministère des Affaires Etrangères qu'il l'interpellera sur l'attitude que le gouvernement compte prendre au Transvaal en vertu du droit que lui confère l'article 3 de la Convention de La Haye. On croit que le gouvernement n'acceptera pas cette interpellation.

SÉANCE DU MATIN

La séance est ouverte à 9 h. 15, sous la présidence de M. Deschanel.

Le Budget

La Chambre continue l'examen du budget du service pénitentiaire.

M. Pastre, sur le chapitre 79, développe un amendement tendant à diminuer le crédit de ce chapitre de 100 fr. avec l'indication suivante :

Le 1er l'administration de la stricte exécution des articles 3 et 6 de la loi de 1850 et afin que l'effectif des pupilles soit complété dans les colonies agricoles et pénitentiaires, il sera désormais interdit de placer dans les maisons pénitentiaires de l'Etat.

M. Dufoul, commissaire du gouvernement, montre que pour donner satisfaction au vœu de M. Pastre, il faudrait dépeupler les colonies de l'Etat au profit des colonies privées. Or, les établissements de l'Etat peuvent soutenir sur tous points la comparaison avec les colonies privées.

M. Vallade demande que le chapitre 79 soit réservé.

On aborde celui des colonies.

M. d'Estournelles parle dans la discussion générale.

Il s'élève contre l'expansion coloniale qui est excessive et exagérée. L'orateur en montre les dangers et les défauts.

M. d'Estournelles indique quelles sont les sommes énormes dépensées jusqu'ici par la Métropole pour les conquêtes coloniales, et il craint que les finances du pays ne puissent faire un nouveau sacrifice dans cette voie.

M. Ordonneau propose une *législation appropriée* pour chacune de nos possessions d'outre-mer.

La discussion générale du budget des colonies est close.

La séance est levée à 11 h. 50.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

M. Mesureur préside la séance qui est ouverte à 2 heures 30.

Après l'adoption de plusieurs projets d'intérêt local, la Chambre reprend la suite de la discussion du projet de loi concernant :

LE RÉGIME DES BOISSONS

M. Girou développe un contre-projet dont voici les principales dispositions :

1° Les droits de détail, d'entrée de fabrication et de circulation sur les vins, bières, cidres, hydromels sont supprimés ;

2° Les droits de consommation sur l'alcool sont remplacés par un droit de fabrication fixé à 2 fr. par degré d'alcool ;

3° Les alcools importés paieront ce droit à l'entrée ;

4° Sont aussi passibles de ce droit les vermouths de richesse supérieure à 15°, et par chaque degré au-dessus de ce *chiffre.*

M. Narbonne défend le projet du gouvernement, projet transactionnel qui est seul capable de faire aboutir une réforme si impatiemment attendue par les populations.

L'orateur demande à la Chambre d'écarter tous les contre-projets déposés au cours de la discussion.

M. Astier défend aussi le projet gouvernemental, et déclare s'étonner que ce soient les députés de Paris qui se montrent surtout hostiles à ce projet, alors qu'ils ont sollicité le dégrèvement des droits sur les vins.

M. Jumel, rapporteur, combat le contre-projet Girou.

M. Caillaux, ministre des finances, monte à la tribune. (Mouvement d'attention).

Je m'étonne, dit-il, qu'on demande à la Chambre de se prononcer aujourd'hui sur un article additionnel compris dans un contre-projet qui a déjà été repoussé.

Le contre-projet est impossible parce que le gouvernement est contraint de maintenir les boissons sous la surveillance de la régie pour qu'elles ne deviennent pas le véhicule de l'alcool.

M. Girou demande ensuite qu'on fasse reposer l'impôt uniquement sur la fabrication de l'alcool. Ce serait favoriser la production abondante de l'alcool et favoriser la concentration des capitaux.

C'est un peu une idée de députés de Paris qu'on pourrait charger la garde-cidre. Ore de s'assurer des quantités d'alcool produites. (Rires).

Le contre-projet creuserait un trou de 100 millions dans le budget.

Le Chambre écartera résolument toutes ces tentatives d'atteinte à l'impôt indirect.

Le contre-projet Girou est rejeté par 330 voix contre 236.

INTERPELLATIONS AJOURNÉES

La Chambre renvoie à la suite de celles déjà inscrites les interpellations de M. Girou sur la mégisserie portrait à la protection des Enfants assistés de la Seine et celle de M. Guillemet sur l'inertie gouvernementale en présence du fléau toujours croissant de l'alcoolisme.

Contre-projet Fleury-Ravarin

M. Fleury-Ravarin développe un contre-projet supprimant les droits de détail, d'entrée, de taxe unique et de remplacement sur les boissons hygiéniques et les remplaçant par un droit général de circulation, de 2 francs pour les vins et de 1 *franc* pour les cidres et boissons hygiéniques.

Il abolit aussi l'exercice et oblige les bouilleurs de cru à la déclaration, tout en leur allouant en franchise une fraction de leur production par année. Enfin il limite à 200 francs par hectolitre les droits de conservation sur les alcools.

M. Caillaux, ministre des finances, repousse le contre-projet et prie la Chambre d'aborder enfin la discussion du projet de loi du gouvernement.

M. Fleury-Ravarin insiste pour le renvoi à la Commission.

M. Jumel, rapporteur général, repousse le renvoi.

Le renvoi mis aux voix est repoussé à la majorité de 400 voix contre 166.

Le contre-projet Plichon

M. Plichon demande à la Chambre de se prononcer sur le contre-projet qu'il a déposé l'année dernière et ainsi conçu :

« Les propriétaires qui distillent les produits vendant leurs récoltes sont dispensés de toute déclaration préalable et sont affranchis de l'exercice.

« Le ministère des finances fait observer qu'il n'est pas le seul amendement qui vendre à l'art. 3.

Il n'est pas possible de retarder ainsi la discussion du projet du gouvernement.

M. Plichon répliquant que c'est la Chambre qui a qualité aussi même la proposition du contre-projet.

Si on se la montrait sans doute voit c'est qu'on aurait pour de la discussion (Bruits).

Le président consulte la Chambre sur le contre-projet de M. Plichon qui est repoussé par 309 voix contre 150 (Bruits).

M. Dumayniaux demande à la Chambre de donner la priorité au projet du gouvernement.

M. Plichon. — Je fais appel à la bonne foi de la Chambre et au règlement. La Chambre ne peut écarter un contre-projet par crainte de la discussion.

M. Salis. — La Chambre est *éclairée*, je demande qu'elle vote immédiatement sur la proposition de M. Plichon.

M. Caillaux, ministre des finances. — Cet amendement absolu à la suppression des droits sur les alcools ne permet à ceux les agriculteurs la faculté de produire de l'alcool en franchise.

Le gérant en consommation du contre-projet de M. Plichon est repoussé par 309 voix contre 150.

Voix diverses. — A demain !

M. Salis insiste pour que la Chambre continue la discussion.

A la majorité de 305 voix contre 229 la Chambre décide la continuation de la discussion.

Sur le 1er paragraphe de l'article 1. il y a un amendement de M. Chaudey-Dérumeau demandant la suppression des droits sur les vins et leurs dérivés. Il s'agit d'établir une distinction entre les alcools sains et les alcools nuisibles. Il faut protéger les eaux-de-vie de bonne qualité.

L'orateur soutiendra sa thèse sur le paragraphe 2.

Le deuxième paragraphe est adopté.

Le paragraphe 3 fixe à 1 fr. 50 par hectolitre pour les vins et à 0,60 pour les cidres, poirés et hydromels le droit uniforme de circulation.

M. Bornes demande la suppression de ce paragraphe.

M. Boudenoot propose un droit de 30 c. sur les vins et de 0,10 sur les cidres.

M. Borne se rallie à cet amendement.

M. Auger demande à la Chambre de la repousser.

M. Caillaux, ministre des finances, fait remarquer que le lait sera par terre si on vote l'amendement Boudenoot.

Si la Chambre est décidée à faire une réforme, elle le repoussera.

M. Boudenoot insiste énergiquement, appuyé par M. Borne, mais la siège de la majorité est lui et l'amendement est repoussé par 312 voix contre 244.

La Chambre renvoie à demain la suite de la discussion, et la séance est levée à 6 heures 45.

Physionomie de la Chambre

La journée parlementaire a été assez terne. A la séance du matin on a fait un peu de budget ; on peu seulement. La machine a fonctionné avec moins de rapidité que la semaine dernière. Le bilan de cette matinée est, en somme, assez léger. On a terminé les services pénitentiaires et entendu deux discours sur les colonies, deux discours seulement, l'un de M. d'Estournelles, qui a signalé les dangers de la colonisation à outrance ; l'autre de M. Ursleur, député du Sénégal. Discussion paisible et déduite.

Cette après-midi, avec les boissons, on s'est animé davantage. Il y a eu toute une séries de discours des intérêts si divers et surtout si contradictoires que toutes les questions s'y rattachant soulèvent d'interminables batailles entre les viticulteurs, les distillateurs, les bouilleurs de cru, ceux des débitants au détail et ceux du consommateur. Depuis que ce gros débat s'est engagé, la Chambre est submergée par un flot sans cesse grandissant de contre projets, d'amendements, de sous amendements au milieu desquels il n'est pas toujours très commode de se retrouver.

Lundi et mardi, on avait discuté à perte de vue sur un contre-projet de M. Vaillant qui, après avoir été adopté dans son premier article où la suppression des droits sur les boissons hygiéniques était posée en principe, fut blackboulé ensuite dans ses dispositions suivantes, dont l'une sanctionnait les bouilleurs de cru et l'autre établissait le monopole de l'alcool et enfin, pour couronner le tout, au vote sur l'ensemble. Ce petit exercice avait fait perdre deux semaines de rouille.

Aujourd'hui, en raison du rejet du contre projet Vaillant, on se retrouvait tout juste au même point que le jour où la discussion générale fut close. On a donc recommencé sur nouveaux frais sans que pour cela la solution apparaisse plus prochaine. Trois nouveaux contre projets ont encore été discutés et repoussés, discutés ceux de M. Girou, de M. Fleury-Ravarin et de M. Plichon. Tous trois ont d'ailleurs été repoussés.

Maintenant, on va examiner le texte du gouvernement mais les amendements sont si nombreux que nous en avons encore pour pas mal de séances. Du train dont on va, le budget sera terminé avant qu'on soit sorti de cette fameuse loi sur les boissons.

T. H.

Elections aux conseils généraux

Doubs. — Dans le canton de Morteau, un scrutin pour l'élection d'un conseiller général a eu lieu hier et a amené un ballottage.

Ont obtenu : MM. Mercquet, républicain, 807 voix ; Cosquart, républicain, 887 voix ; Mamet, républicain, 86 ; Wermot, radical-socialiste, 44 voix.

Il y a eu 53 voix diverses. Sur 2,990 électeurs inscrits, 1,964 votants et 1,936 suffrages exprimés.

Loire-Inférieure. — Dans le canton de Bourgneuf-en-Retz, où il s'agissait de remplacer le comte de Juigné, décédé, M. de Juigne, réactionnaire, a été élu conseiller général par 1.447 voix contre 629 à M. Lefeuvre, maire de Chemeré, libéral.

Lozère. — Dans le canton d'Aumont, M. Fayer, radical, a été élu conseiller général par 737 voix contre 225 à M. de Marnhac, rallié, en remplacement de M. de Moitou, réactionnaire, décédé.

Election au Conseil d'Arrondissement

Paris, 26 novembre. — Voici les résultats de l'élection au conseil d'arrondissement du canton de Vanves. (Deuxième tour).

Inscrits, 11,089. — Votants, 5,400

MM. Jassedé, rad., soc.	. . .	2.767 RLU
Jarrousse, rad.	. . .	2.515 voix

Au premier tour, les voix s'étaient ainsi réparties : MM. Jarrousse, 2,433 voix ; Jassedé, 1,933 ; Pablot, 548.

LE PRÉSIDENT KRUGER A PARIS

A l'Exposition

Paris, 26 novembre. — Le président Krüger est sorti dans la matinée en voiture découverte, avec une escorte de gardes municipaux à cheval.

Par le boulevard des Capucines, les rues de la Paix et Rivoli, le président de la République du Transvaal a parcouru les Champs-Elysées et s'est rendu à l'Exposition, où il a été reçu par M. Picard qui lui a souhaité la bienvenue.

Le Président de la République sud-africaine a fait ensuite l'ascension de la tour Eiffel et est monté à la première et à la seconde plateforme, où on lui a fait admirer le panorama de Paris.

La présidence fait le tour de la galerie, s'arrêtant au milieu de chaque côté. M. Lépine lui sert de cicérone. Il attire l'attention des traducteurs, MM. Fischer et Heymans, sur les curiosités qui s'offrent à eux. Quelques-uns, dit-il, le spectacle admirable. Sous le ciel nuageux, les édifices se découpent bien, ainsi que les hauteurs voisines, un peu sombres. Voici le mont Valérien, son fort imprenable ; l'Arc de Triomphe, l'exposition du Creusot, l'établissement qui a fondu les canons du Transvaal. « C'est vrai, s'écrie le président ; malheureusement ! » l'Opéra. Le président regarde longuement, de ses yeux qui protègent de grosses lunettes à côtés ; sa figure reste grave et triste ; ressemble à présence quelques mots.

M. Lépine montre le village nègre. Ce sont des rochers en carton, dit-il. Le président sourit vaguement. Il se fait expliquer avec détails le mécanisme de la Grande roue. Puis il s'arrête devant la magnifique panorama du bois de Boulogne et des coteaux qui le bornent. Mais il y a bien une heure. On regagne l'ascenseur qui nous conduit directement au sol. En route, le président rappelle ses souvenirs ; il a déjà visité trois fois Paris, en 1876, 1877, 1886.

— En 1876, dit-il, il y avait encore des restes de la guerre, des ruines. Aujourd'hui, Paris est bien beau, bien beau !

Puis, au sortir de la Tour, il remercie ses guides dans les termes que voici, et que traduit le docteur Heyman :

— Je vous remercie infiniment de m'avoir guidé à la tour Eiffel. Je ne peux pas exprimer mon étonnement de ce que l'intelligence humaine peut accomplir de telles merveilles.

On remonte en voiture. Mais, pendant la visite de la tour, la foule de la Place du Trocadéro prend s'est répandue à travers l'Exposition. De toutes parts, exposants et ouvriers sont accourus, et c'est une vraie foule qui acclame, sortir de la tour. Nous notons de nombreux cris : Vive l'arbitrage !»

Traversée du pont d'Iéna. Arrêt devant l'exposition du Transvaal. Les abords en sont décorés de bouquets de fleurs, que surmontent de petits drapeaux transvaalien. Le président met pied à terre. Vis-à-vis, sur le terrasse de l'exposition du Canada, un groupe de personnes prend des photographies, silencieusement ; mais, tout à côté, sur des échelles posées devant la statue de la reine Victoria, des ouvriers acclament à tue-tête le président Kruger.

Le président, lentement, — c'est une des rares minutes où nous avons vu sous un visage énergique se détendre sous l'émotion — entre dans le pavillon officiel du Transvaal. M. Pierson, consul général du Transvaal, qui a organisé l'exposition de son pays, reçoit le président et le guide. Devant son propre buste, qu'entourent encore les bouquets offerts et mille inscriptions de sympathie enthousiaste, le président s'arrête un moment, la tête penchée :

— Allons ! dit-il.

Comme s'il s'arrachait à une pensée pénible, il se détourne. M. Pierson lui montre une pancarte : « Classe I. Enseignement primaire. Grand prix. » Le président Krüger sourit ; il sourit encore à sa vue d'un vieux canon de son pays, tout couvert de rouille. Mais on voit que ce sourire voile une souffrance intérieure. Il se laisse guider vers la « Ferme Boer » ; il y pénètre. Là, sur une table, est ouverte une antique bible, en hollandais. M. Pierson désigne un verset (c'est dans le Livre du Deuteronome) et le lit à haute voix. Le verset parle du Seigneur et de sa protection.

M. Pierson ajoute quelques paroles d'espérance. Le président l'écoute silencieusement.

A une heure et demie le Président rentrait en voiture pour continuer sa promenade. Sur tout le parcours il a été chaleureusement acclamé.

Lorsque la voiture présidentielle tourne autour de l'hôtel Scribe, s'engouffre sous la voûte de l'hôtel, une acclamation enthousiaste, comparable presque à l'incomparable ovation de l'arrivée, avant-hier, salue le président.

Au balcon du troisième étage, Mme Eloff et Mlle Guttman assistent à la rentrée de leur grand-père. Elles sourient, tout heureuses de cette sympathie persistante ; et la foule, lorsque le président a disparu, acclame ses petites-filles.

Le Président a reçu à l'hôtel Scribe de nombreuses délégations. MM. Waldeck-Rousseau et Delcasse ont été égal ment reçus.

Télégramme à la reine de Hollande

En réponse au télégramme de bienvenue adressé au président Krüger par la reine Wilhelmine, celui-ci a reçu par le télégramme suivant :

Avec la protection de Dieu, par les soins du commandant, des officiers et de la jeunesse du *Gelderland*, je suis arrivé.

Il m'est un devoir à remplir, en quittant ce navire, de témoigner à Votre Majesté, en attendant de la faire personnellement, toute ma gratitude pour la preuve de bienveillance qu'elle a vue à mon égard.

Le président Kruger quittera Paris, Jeudi, pour *La Haye.*

L'incident de Marseille

On nous télégraphie de Marseille que l'incident provoqué par quelques Anglais, jeudi dans la rue de Noailles, à l'occasion du passage du président Kruger, paraît devoir être ramené par l'enquête à des proportions plus restreintes.

Tout se bornera très certainement à des contraventions.

Mort du docteur Ollier

Lyon, 26 novembre. — La Faculté de Médecine de Lyon vient de perdre son illustre représentant, le docteur Ollier, mort subitement à cinq heures du matin, à nuit dernière, à l'âge de soixante-dix ans.

Le docteur Ollier, connu dans le monde entier pour ses travaux scientifiques et sa méthode opératoire, était encore actuellement professeur de clinique chirurgicale.

Il était membre correspondant de l'Académie de Médecine de Paris, membre associé de l'Académie royale de Chirurgie de Londres, des Académies de Médecine de Berlin, Moscou, Vienne, etc...

Le défunt était commandeur de la Légion d'Honneur, officier de l'Instruction publique et titulaire de nombreux Ordres étrangers.

Un duel

Paris, 26 novembre. — Une rencontre à l'épée entre MM. Thomeguez et le docteur Lorenz a eu lieu cet après-midi à 3 heures, au Vélodrome du Parc des Princes.

Cette rencontre était motivée par un incident survenu samedi au cours du duel Maxime Dreyfus-Cerioli.

M. Thomeguez était assisté de MM. Louis Perrée et Maxime Dreyfus.

Le docteur Lorenz était assisté de M. Dupin de Valence et de M. Daret.

M. Thomeguez, à la deuxième reprise, a atteint son épée et a mis la main à son adversaire.

FAITS DIVERS

Explosion d'Acétylène

4 morts et 22 blessés

Dans un hôtel — Triste banquet. — Soirée démolie. — Un quartier ravagé

Troyes, 26 novembre. — Une catastrophe épouvantable s'est produite hier soir, à la Rue Othe, un chef-lieu de canton éloigné de Troyes de trente deux kilomètres.

Ait-sur-Othe, qui compte environ trois mille habitants, est connu par ses nombreuses fabriques de bonneterie. C'est une petite ville très vivante où se sont fondées différentes sociétés de tir, de musique, etc.

La Société musicale donnait hier son banquet annuel de la Sainte-Cécile, à l'hôtel du Commerce, tenu par Mme Trottier.

Le banquet devait se continuer à sept heures du soir, mais dès six heures un certain nombre de membres de la Société musicale se trouvaient déjà à l'hôtel.

Dans la cuisine, M. et Mme Trottier mettaient la dernière main aux préparatifs du repas.

A six heures un quart, une explosion épouvantable ébranla l'hôtel du Commerce ; la maison se lézarda de haut en bas ; tout un côté, où se trouvaient la cuisine et la salle à manger, s'écroula.

Aux environs, toutes les vitres des maisons furent brisées. Au sein Coiot, voisin de l'hôtel, tout fut brisé.

L'émotion était énorme. Toute la population se précipite vers l'hôtel, et l'on apprit bientôt que la catastrophe avait été déterminée par l'explosion de l'appareil servant à produire le gaz acétylène destiné à l'éclairage de l'hôtel.

Les secours furent organisés rapidement sous la direction du maire : M. Mathieu, M. Lemaire et Masson accoururent aussitôt pour donner leurs soins aux blessés qui furent transportés dans les maisons avoisinantes et à la pharmacie Freté.

On retira tout d'abord des décombres de la cuisine M. et Mme Trottier, les propriétaires de l'hôtel. Ils respiraient encore, mais succombèrent peu après.

Deux cadavres furent retirés de la salle du banquet, effondrée également. Ces deux victimes sont deux membres de la société musicale, MM. Caliot-Vie et Narcisse Robbe-Chantecuir.

Enfin, on releva, dans les décombres, une quinzaine de blessés.

D'autres personnes qui se trouvaient à proximité de l'hôtel ont été également blessées.

Le débiment a duré toute la nuit. Le chiffre total des victimes est de quarante morts et de vingt-deux blessés, dont dix sont dans un état grave.

Un incident à l'Université de Clermont-Ferrand

Clermont-Ferrand, 26 novembre. — Un incident des plus graves vient de se produire à l'Université de Clermont-Ferrand. Un professeur de la Faculté des sciences, M. Dubois, membre du jury d'examen pour le certificat d'études physiques, chimiques et naturelles (P. C. N). avait interrogé un jeune candidat, M. Perrot de Chamard, ancien élève des écoles congréganistes, fils d'un médecin de Tulle. Ce candidat n'ayant répondu que d'une façon tout à fait insuffisante, à trois questions posées par M. Dubois, reçut la note 2, ce qui entraîna un échec.

A la fin de la séance, comme les examinateurs sortaient du cabinet du doyen de la Faculté des Sciences, le frère *Ainé* du candidat évinéé s'approcha de M. Dubois et lui cria : « Vous avez refusé mon frère ! Vous êtes un policlisson ! » En même temps il essayait de le frapper au visage.

L'honorable professeur a adressé une plainte au recteur.

Cet événement a produit une grande émotion à Clermont-Ferrand.

Entre ensoutanés

Madrid, 26 novembre. — Un drame essengiante s'est déroulé hier soir dans la capitale de l'Espagne.

Un prêtre a tiré un coup de revolver sur un de ses collègues qui grevissait les marches d'une église pour pénétrer dans cet édifice. Ce prêtre tomba mortellement frappé. Le meurtrier dirigea ensuite l'arme sur lui-même et se tua.

On croit que ce drame est dû à une *rivalité d'amour !!!*

A L'ÉTRANGER

EN CHINE

Un héros français

Paris, 26 novembre. — Le ministre de la Marine a reçu du général Voyron de nouveaux renseignements sur le combat que le corps français a livré aux Boxers et dans lequel un sous-officier a été tué et deux blessés. Parmi ces derniers se trouve un sergent resgagné de nouveau qui s'est conduit avec un véritable héroïsme.

Monté le premier sur le parapet il fut blessé à la tête d'un coup de lance et resta étendu au fond du fossé. Malgré sa blessure il remonta sur le parapet où il arriva encore un deux nouvelles blessures.